

EXPRESSION LIBRE

La fin et le début d'année sont toujours des temps forts au futur et perspectives se succèdent et se croisent pour entrer l'activité des douze prochains mois, anticiper les conséquences d'un contexte en tension et construire de servir au mieux notre territoire et l'ensemble de ses habitants.

Environnement, égalité, social et économique corréliés de très étroitement qu'il nous faut. Nous venons nous adapter aux contraintes du moment. C'est particulièrement vrai au regard de l'année qui vient d'écouler.

Séparément, le budget 2023, voté le 16 janvier, comporte trois blocs majeurs.

Le premier porte sur les dépenses d'action sociale qui s'inscrivent à elles seules près de 70 % de la section de fonctionnement. Elles se caractérisent par une dynamique structurelle – liée à la démographie – et conjoncturelle, celle de la crise et affichent une hausse prévisionnelle de 7,8 millions d'euros par rapport à l'année 2022.

Le deuxième bloc concerne les dépenses d'investissement. Elles sont financées par le solde de la section de fonctionnement et, pour une partie, se situent au-delà d'un niveau élevé dans l'Indre. C'est un des marqueurs de la vitalité économique locale. Pour 2023, 38 millions d'euros de crédits de paiement seront consacrés à l'investissement.

Enfin, la charge de personnel.

De troisième bloc, correspond, en définitive, au solde du service public rendu à nos concitoyens, c'est-à-dire aux moyens engagés pour mener à bien les missions qui nous sont confiées. Les prévisions 2023 en la matière sont en augmentation de près de 7 %.

Au-delà de ces postes de dépenses, de multiples actions plurielles au bénéfice des indriens et du territoire s'inscrivent dans le budget 2023, parmi lesquelles de nouvelles mesures pour inciter l'installation de professionnels de santé, pour préserver le patrimoine d'actuel des familles, pour soutenir notre Service d'incendie et de secours, pour promouvoir des dispositifs d'aides à l'habitat social au bénéfice des citoyens, pour mettre en œuvre des investissements importants et une adaptation à la transition énergétique, pour donner un coup de pouce à l'insertion professionnelle, pour lancer de nouvelles initiatives.

2023 sera une année de grands défis. Nous indriens, indriennes, nous qui sommes, aux lignes de conduite que nous nous sommes fixées, celles de la sobriété qui nous animent chaque jour et pour lesquelles nous travaillerons sans relâche. Car, bien entendu, nous ne nous relâchons pas.

Un Département toujours plus solidaire, aux côtés de toutes les personnes fragiles.

Un Département qui poursuit sa

politique d'investissement en veillant à l'équité territoriale, les transitions énergétiques et écologiques, et l'attractivité.

Un Département qui honore ses engagements en faveur des communes de l'Indre et des associations.

Un Département qui agit pour un cadre de vie préservé et moderne, et pour l'accès pour tous au sport et à la culture.

Un Département qui innove, ouvre, crée des opportunités.

Avec optimisme, courage et détermination, soyons une fois de plus des acteurs actifs pour aujourd'hui, déterminants pour demain, des actions qui profitent à tous et qui renforcent le lien vivre dans l'Indre. Nous vous souhaitons une très bonne année 2023.

Le groupe des élus de la Majorité Départementale : GIL AVIRON, Nicolas BELLURD, Miki BLANCHET, Gérard BLONDEAU, Gilles CARANTON, Nathalie CORREAU, François DUBOIS, Claude DUCRET, Mireille DURON, Marc FLEURET, Virginie FONTAINE, Hervé FORTUIT, Jean-Yves HUBON, Ingrid JOURD'HEUILLE, Lydie LECOLL, Gérard MARAUD, Frédéric MICHAUD, Philippe MITTVER, Chantal MONDIN, Florence PETIT, Christine ROBERT, Michèle SELLERON.

Où sont passées les récompenses aux collégiens ?

Alors que notre département attribuait des récompenses aux collégiens lauréats d'une mention au brevet, ce ne sera plus le cas à partir de cette année. La raison ? La mise en œuvre du RSI. Une fois de plus, ce qui est censé d'être un acte de progrès éducatif est en fait un acte de déclin. Les élus ont pourtant tenté de faire entendre de cette suppression. Ils ne l'ont pas pu.

Si notre groupe n'avait pas posé la question. Outre la méthode employée, nous déplorons une étonnante féculence de la part des élèves qui font de la contrainte encouragée par tous les moyens, à l'inverse dans leur école scolaire. Leur avenir en dépend. Celui de l'Indre aussi.

Le groupe des élus de la Gauche Républicaine, Socialiste et Écologiste : François ANTHÉAUME, Lucie BARRER, Michel BOURGUEL, Anne-Claude MOSAN, LÉVESQUE.

TRIBUNE LIBRE

Tribune libre de janvier 2023

1 DOCUMENT Publié le 21 mars 2023



Tribune libre de janvier 2023

PDF - 126.84 Ko



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36